

AVIS AUX ETUDIANTS DE LA FACULTE DU GENIE DE LA CONSTRUCTION

(Election de représentants d'étudiants aux conseils de discipline)

Compte tenu de l'achèvement des mandats des membres élus aux conseils de discipline de la Faculté du génie de la construction et des départements à l'issue de l'année universitaire 2024-2025, et conformément aux dispositions de l'arrêté 371 du 11 juin 2014 portant création, composition et fonctionnement des conseils de discipline au sein des établissements d'enseignement supérieur, nous vous invitons à organiser avant le **15 juin 2025** l'élection de deux représentants étudiants (un titulaire et un suppléant) pour chaque conseil de discipline de département et de la Faculté.

Les conseils de discipline actuellement en fonction poursuivront leurs missions jusqu'à l'installation des nouveaux conseils.

